



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 856

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 7^e jour du mois d'octobre 2024, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 856 intitulé « Règlement adoptant la politique de participation publique de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement	3 septembre 2024
Assemblée publique de consultation	3 octobre 2024
Adoption du règlement	7 octobre 2024

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 8 octobre 2024.

Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier